



Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024
3. Assermentation d'un nouveaux Conseillers communaux
4. Préavis municipal N° 07/2024 – Renouvellement du taux d'escompte
5. Préavis municipal N° 08/2024 – Budget de fonctionnement 2025
6. Préavis municipal N° 10/2024 – Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
7. Election de la Commission de Gestion 2025
8. Communications municipales
9. Communications du Bureau
10. Divers et propositions individuelles
11. Paiement des indemnités

Le Président, M. Sébastien Baconnier, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers ainsi que le public sur place et celui qui suit la séance en streaming. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, le 26 novembre 2024 conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

M. Sébastien Baconnier annonce les personnes excusées pour la séance, soit :

Mmes Héloïse Denham, Céline Horisberger, Delphine Zurn
MM. Hans Bachmann, Claude Bucher, Cyril Faivre, Philippe Gandillon, Francisco Ruiz, Dominique Tavel

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 50 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

Le Président rappelle que les intervenants sont invités à se déplacer au pupitre, afin de permettre l'enregistrement et la diffusion en streaming.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Sébastien Baconnier demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, il est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024

Le Président demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV est adopté avec remerciements à la secrétaire.

3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

M. Sébastien Baconnier procède à l'assermentation du suppléant, M. Florian Richard, sous les applaudissements de l'assemblée. Le nombre de Conseillers communaux présents dans la salle est de 51.

4. Préavis municipal No. 07/2024 – Renouvellement du taux d'escompte

M. Sébastien Baconnier signale qu'une petite erreur s'est glissée dans la conclusion du préavis. En effet, il s'agit du préavis No. 7 et non pas 9. Il passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable de ce préavis, qui n'a rien à ajouter au préavis.

Le Président passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne souhaitant prendre la parole, il clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No. 07/2024
- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(48 oui – 2 abstentions)

- d'arrêter le taux d'escompte à 6% sur la taxation définitive de l'impôt de l'année 2025 et ce pour une année.

5. Préavis municipal No. 08/2024 – Budget de fonctionnement 2025

M. Sébastien Baconnier passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable de ce préavis, qui procède à une présentation qui sera transmise aux Conseillers par courriel.

M. le Syndic signale que le nombre d'ETP à la Commune reste stable, soit 14.95 ETP. Un poste au contrôle des habitants est actuellement vacant. La Municipalité réfléchit dans le cadre des réorganisations de la manière de le repourvoir.

Il précise que le budget présente un déficit d'environ Fr. 1'300'000.-. Il rappelle que des impôts d'un équivalent de 63.35 points sont perçus. Cela correspond à environ Fr. 10'500'000.- de recettes. Le taux de 60.5 n'apparaît pas car, il y a d'autres impôts, tel que l'impôt sur les successions qui ne suit pas le taux, par exemple.

Il résume les charges cantonales et intercommunales. Il précise qu'après déduction de ces charges, il reste environ Fr. 1'400'000.- pour gérer la Commune. En comptant les charges communales et les amortissements, il manque environ Fr. 3'000'000.-. Heureusement ce chiffre est diminué par les recettes du patrimoine, ce qui résulte à ce déficit d'environ Fr. 1'300'000.-. Le point d'impôt vaut environ Fr. 160'000.-. Sans les droits de superficie et les locations, la commune devrait facturer environ 8 points d'impôt de plus pour obtenir le même niveau de vie.

M. le Syndic rappelle que malgré un budget déficitaire, habituellement les comptes arrêtés sont proches de l'équilibre. Il commente ensuite la comparaison du budget 2025 par rapport aux objectifs 2025, annoncés en 2021.

Le Président demande à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances s'il souhaite ajouter quelque chose à son rapport, ce qui n'est pas le cas.

M. Sébastien Baconnier demande si un autre membre de la Commission des Finances souhaite prendre la parole, ce qui n'est pas le cas.

Avant de présenter le Budget page par page, le Président rappelle que la page 41 a été remplacée et transmise aux Conseillers communaux le 22 novembre dernier. Il rappelle également que le budget de l'EPS n'a été transmis qu'à titre indicatif et qu'il ne fait pas partie du vote. Il passe à la lecture du budget et invite les Conseillers à intervenir si nécessaire.

M. Markus Christen remercie M. le Syndic pour les informations transmises. Il constate que le Budget est de nouveau déficitaire, même si en général les comptes s'égalisent. Il signale que les charges ont augmenté plus rapidement que les recettes et cela sur une durée de cinq à six ans. En regardant les charges et revenus par natures (page 38), le compte 400, Impôt sur le revenu est doté d'un peu plus de 9 mio, ce qui représente une baisse de Fr. 50'000.- par rapport au budget 2024, ce qui ne semble pas cohérent, vu que la Municipalité attend de nouveaux habitants en 2025. Il demande une explication à la Municipalité. Dans ce contexte, il trouve étonnant que la Municipalité présente un budget non-équilibré, car comment fera-t-elle par rapport aux grands projets d'investissements ? Il souhaite voir une simulation des dépenses intentionnelles (projet d'école, château, terrain de foot, etc.) par rapport à un budget déficitaire.

M. Jerome De Benedictis a noté certaines questions mais n'est pas certain d'avoir tout compris. Il rappelle que des questions complexes devraient être posées à la Commission des Finances en amont, afin de pouvoir y répondre précisément. D'autre part, il encourage M. Markus Christen à vérifier ligne par ligne les comptes de fonctionnement pour comparer les recettes fiscales. Cette question est traitée à la page 21 et résume l'entier des impôts. Il verra ainsi que pour l'impôt sur les revenus et sur la fortune, il y a une stabilité par rapport au budget 2024. Pour l'impôt à la source, il y a effectivement une baisse qui apparaît dans les comptes par nature sur le revenu d'impôt. Sur l'impôt à la source, la Commune n'a aucune maîtrise. Il s'agit de chiffres transmis par le Canton. Au-delà de ça, il y a un impôt complémentaire sur les immeubles, qui rentre également dans le chapitre des impôts. Pour répondre au constat que les charges augmentent plus rapidement que les recettes, il précise que depuis 2020, il y a des enjeux très marqués (crise Covid, enjeux climatiques et environnementaux, transports publics). Malgré cela, en réalité il y a eu quatre années d'affilé qui ont été bouclées plus ou moins à l'équilibre. Dès lors, les charges et les recettes ont évolué à peu près de la même manière. Il convient que la Municipalité présente des comptes déficitaires, mais elle se doit d'être sincère en montrant les prévisions fiscales et les charges envisagées. La Municipalité essaiera bien entendu de gérer l'argent au mieux, ce qui a d'ailleurs permis de présenter des comptes équilibrés. Il est néanmoins possible qu'un jour elle n'y arrivera plus, mais elle espère que de nouveaux habitants feront augmenter les recettes.

M. Luc Vittoz, Page 29, traitement des concierges auxiliaires : ce chiffre a doublé entre les comptes 2023 et le budget 2025. Il demande si les bâtiments ont augmenté de taille pour devoir doubler le personnel. Sa deuxième question concerne le nouveau poste 500.3662.10 Surveillance des arrêts scolaires qui n'existait pas avant. Il souhaite savoir de quoi il s'agit.

M. Jerome De Benedictis répond concernant le traitement des concierges auxiliaires qu'il s'agit d'imputation interne depuis le compte des traitements. Cette imputation interne a été sous-estimée, dans le sens que la Municipalité ne facturait pas aux écoles par le passé les coûts des concierges. Cela a été réévalué. Un poste de concierge auxiliaire a été pérennisé, selon le budget 2024. Ce poste a été passablement affecté aux écoles. Il n'y a pas eu

d'augmentation de charges pour la Commune à part entière, mais il s'agit d'imputation interne.

Mme Muriel Andrey répond à la deuxième question concernant le nouveau poste par rapport à la surveillance des arrêts de bus. Elle précise que les Communes sont responsables des enfants du moment où ils sortent de l'école jusqu'à la prise en charge par le bus. Les quatre communes ont conjointement demandé que les enfants attendant le bus soient surveillés et une personne a été engagée dans ce but. D'où la création de ce nouveau poste.

M. Luc Vittoz la remercie de l'explication mais estime que le libellé porte à confusion, car il y a également les heures d'arrêt qui pourraient être concernées. Il aurait été étonné que la Commune paie un tel service.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. Sébastien Baconnier clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget de fonctionnement 2025 et le préavis municipal No. 08/2024
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(48 oui – 2 abstentions)

- d'adopter le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté.

6. Préavis municipal No. 10/2024 – Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

Le Président passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable de ce préavis, qui n'a rien à ajouter au préavis.

Il demande à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances s'il souhaite ajouter quelque chose à son rapport, ce qui n'est pas le cas.

M. Sébastien Baconnier demande si un autre membre de la Commission des Finances souhaite prendre la parole, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Youri Borboën, remplaçant de M. Cyril Faivre, Président de la Commission d'objet, et lui demande s'il a quelque chose à ajouter au rapport de la Commission, ce qui n'est pas le cas.

Le Président demande si un autre membre de la Commission d'objet souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas, puis ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, M. Sébastien Baconnier clôt la discussion et procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No. 10/2024
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
- de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM.

7. Election de la Commission de Gestion 2025

M. Sébastien Baconnier rappelle que sur les sept membres de cette commission, trois sont rééligibles pour un deuxième mandat. Il s'agit de MM. Gérald Cavin, Loïc Lambelet et Davide Piras. Il leur demande s'ils sont candidats à leur réélection, ce qu'ils confirment.

Il demande s'il y a des candidats pour les quatre places à repourvoir. Il rappelle que cette Commission doit être constituée lors de cette séance.

Après plusieurs relances par le Président, les conseillers suivants ont présenté leur candidature pour la Commission de Gestion : Mme Catherine Paganuzzi, MM. Markus Christen, Daniel Monod et Michel Pellegrinelli.

Le Président les remercie et demande s'il y a d'autres candidatures, ce qui n'est pas le cas.

Le nombre de candidats étant égale au nombre de postes, les candidats sont élus par acclamation.

8. Communications municipales

M. Xavier Dutruit

1. Club-house du tennis

Les travaux dans le bâtiment sont terminés, il ne reste que les aménagements extérieurs qui seront effectués en début d'année prochaine.

2. Château

La détection incendie a été mise en fonction le jeudi 21 novembre dernier.

3. Transport public

Avec le nouvel horaire au 15 décembre, les modifications sur les lignes de bus qui traversent notre village sont les suivantes :

Ligne 702

Cadence au 10' la semaine au lieu de 15'.

Harmonisation de la fréquence le dimanche identique sur les lignes 701, 702 et 703, soit cadence au 20' en journée.

Ligne 705

La semaine la cadence sera harmonisée et régulière toute les 20' en journée et 30' le soir, le besoin des hautes écoles sont prisent en compte avec une cadence au 10' entre la Chocolatière et l'EPFL en heure de pointes.

Cadence de 30' le samedi toute la journée et dès midi le dimanche.

Ces modifications ne nécessitent pas de véhicule supplémentaire.

4. SIS Morget

Suite à sa nomination au poste d'inspecteur responsable de la formation cantonale, le Major Thierry Charrey a annoncé sa démission de son poste de Commandant du SIS Morget, il

quittera ses fonctions le 30 avril 2025, après plus de 6 années de service dévoué à la tête de l'organisation.

Le processus de recrutement pour désigner son successeur sera engagé prochainement.

Mme Catherine Bertone

1. SAC LEO

La Municipalité a décidé d'offrir aux habitants de la commune la possibilité de recycler les plastiques.

Un nouveau sac appelé « sac LEO » sera proposé sur le modèle du sac taxé. Tous les types de plastiques : films plastiques, plastiques durs, plastiques d'emballage, ainsi que les briques Tetrapak peuvent y prendre place à l'exception des bouteilles PET de boisson. Les sacs LEO pourront être déposés au Centre de tri et seront ensuite triés dans le canton de Vaud pour être valorisés dans des filières de recyclage des différents plastiques.

D'ici la fin de l'année, tous les ménages recevront un sac LEO gratuitement avec des informations à ce sujet. Les sacs pourront ensuite être achetés à l'administration communale. Les tarifs sont incitatifs par rapport aux sacs taxés. Chacun reste néanmoins libre d'opter pour le sac LEO ou non.

2. Subventions Développement Durable

La directive pour les subventions sur le développement durable a été mise à jour. Elle permet ainsi d'offrir de nouvelles subventions pour soutenir l'alimentation de proximité en participant à des abonnements pour des paniers du terroir. Des soutiens pourront également être octroyés à des initiatives groupées (p.ex. entreprises, association, groupe de citoyens, école, parascolaires, ...). Enfin, les subventions à l'usage des gobelets réutilisables ont été élargies à toute la vaisselle réutilisable.

3. Ateliers 2025

Un programme d'activités sera proposé tout au long de l'année 2025 pour les Echandelières et Echandeliers, en famille, entre amis ou en solo. Des journées ou demi-journées seront proposées autour de thématiques variées : par exemple sur le patrimoine, la nature, pour des ateliers de réparation, du bricolage, des activités culinaires, ...

Une manifestation sera également organisée autour d'un vide-grenier sur la place du village le **24 mai 2025 (décision après séance – La manifestation se déroulera le 25 mai 2025)**.

Tous les détails seront publiés en début d'année prochaine.

Mme Muriel Andrey

1. Stand de Tir

L'Entente intercommunale du stand de tir des Effoliez a validé, dans sa séance du 14 novembre, des travaux de réfection de l'entier de la toiture, ainsi que la pose de panneaux solaires. Ces travaux vont débuter la semaine prochaine et dureront jusqu'à la fin du mois de mars 2025. Une restriction de circulation sur la route d'accès au stand va être installée pour sécuriser le chantier.

2. Chantée de Noël

La traditionnelle chantée de Noël aura lieu le mardi 17 décembre à 18h30 devant l'église. Les enfants se déplaceront en cortège depuis l'école jusqu'au lieu de la chantée. Je remercie déjà les enseignantes pour l'organisation de cet événement très cher à notre village qui réunit les générations.

M. Jerome De Benedictis**1. Terrains de football**

La Municipalité a validé ce soir le préavis pour la création d'une nouvelle infrastructure de football à Denges, à proximité du terrain actuel des Pâquerettes. Ce premier préavis, qui vous parviendra encore avant les fêtes, sollicite d'une part un crédit pour la construction d'un terrain synthétique, et d'autre part un crédit pour l'étude d'un bâtiment réunissant les besoins en vestiaires, locaux administratifs et buvette. Il vous demande également l'autorisation d'échanger avec la commune de Denges les deux parcelles permettant de réaliser le projet en question.

La Municipalité se réjouit de l'aboutissement de ce projet indispensable pour le FC Echandens.

9. Communications du Bureau

Votations fédérales du 24 novembre 2024 : il remercie les membres du Bureau électoral
Aménagement routes nationales : l'objet a été refusé par 413 oui – 492 non

Droit du bail : sous-location : accepté par 457 oui – 443 non

Droit du bail besoin : résiliation pour besoin propre : accepté par 454 oui – 447 non

Financement des prestations de santé : refusé par 407 oui – 476 non

Jetons de présence : la fondation Theodora a été choisie par le Bureau comme bénéficiaire des jetons de présence d'une valeur de Fr. 970.- .

Dates de séances du Conseil communal en 2025 : 10/02, 28/04, 23/06, 6/10, 8/12.

Date de la sortie du Conseil : samedi 24 mai 2025.

Adresse email du Bureau du Conseil : lors d'échanges de courriel avec le Bureau, il est rappelé d'utiliser uniquement l'adresse conseil@echandens.ch et non pas l'adresse privée de la secrétaire.

10. Divers et propositions individuelles

M. Youri Borboën revient sur le fait que la population d'Echandens vient d'atteindre 3000 habitants, et rappelle que le cadre pour les élections communale changera. En effet Echandens passera d'une élection au système majoritaire à une élection au système proportionnel. Il était annoncé que le Conseil recevra des informations quant à cette procédure. Il souhaite savoir quand ces informations seront transmises.

M. Sébastien Baconnier répond que le Bureau fera une présentation à ce sujet lors du prochain Conseil.

M. Jerome De Benedictis complète en précisant que le Grand Conseil traitera mardi prochain l'initiative déposée pour relever le nombre d'habitants à 6000 pour ce passage au système proportionnel. Puisqu'il s'agit d'une modification constitutionnelle, il n'y a aucun espoir pour que cette modification entre en vigueur pour les élections de 2026. Il faudra viser plutôt 2031.

M. Markus Christen a constaté que l'Auberge communale est souvent fermée. Cela n'aide pas à créer un centre de village plus convivial. D'autre part, la rénovation de l'Auberge a coûté cher. Il souhaite savoir si la Municipalité se pose des questions à cet état de fait.

M. Jerome De Benedictis répond que le locataire est au bénéfice d'un bail qui ne prévoit pas que la Municipalité puisse interférer dans l'exploitation de l'Auberge.

M. Youri Borboën demande si la lutte contre les nids de chenilles processionnaires est toujours d'actualité. Dans le passé, les propriétaires étaient approchés par rapport à cette problématique, ce qui n'est plus le cas. Pourtant il y a beaucoup de nids, par exemple sur un pin vers le parking de l'église.

M. Christian Müller confirme que la problématique est toujours d'actualité. Il ne savait pas que quelqu'un passait voir les propriétaires à ce sujet. Il s'agit plutôt du travail de l'ASP, qui peut interpeller les propriétaires s'il constate des nids dans des jardins privés. Un article paraît régulièrement dans le journal d'Echandens, rappelant l'article de loi, qui précise qu'il est de la responsabilité des propriétaires de traiter la problématique. Si l'ASP n'arrive pas à communiquer directement avec un propriétaire, la Commune envoie un courrier au propriétaire concerné. Les arbres sur territoire communal sont, en principe, traités.

M. Youri Borboën le remercie et demande si pour le parking de l'Église il s'agit d'un endroit communal.

M. Christian Müller indique que la Commune fera le nécessaire pour traiter ce cas.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Paiement des indemnités

Le Président demande à l'Assemblée de parler à voix basse pendant que Mme Martine Comte procède au paiement des indemnités. La séance reprendra formellement à la fin du paiement des indemnités.

M. Sébastien Baconnier clôt le point 11 de l'ordre du jour et adresse les paroles ci-dessous à l'assemblée :

Cette séance marque la fin d'une belle année 2024. La municipalité, ainsi que les sociétés du village, ont su proposer des événements mémorables, comme les fêtes au château, et organiser des activités sportives et culturelles qui font d'Échandens un lieu si agréable à vivre.

Tout cela n'aurait pas été possible sans l'engagement de nombreux habitantes et habitants de notre village, dont certains sont parmi nous ce soir.

Cet investissement s'est également manifesté sur le plan politique. En effet, lorsque qu'un siège à la municipalité s'est retrouvé vacant, nous avons eu la chance de voir deux candidats se présenter. Cela a permis aux Échandelières et Échandeliers de faire un choix éclairé.

Par ailleurs, je tiens à remercier les membres de la municipalité pour l'excellente gestion et le dynamisme que vous apportez à notre village.

Un grand merci également à tout le personnel communal pour la qualité de leur soutien et leur gentillesse. Enfin, je souhaite exprimer toute ma gratitude aux membres du Bureau avec qui il est un réel plaisir de travailler et tout particulièrement à notre secrétaire qui s'adapte à tous les passages de témoin et me donne un support si précieux.

Et bien évidemment, un grand merci à vous, Conseillères et Conseillers, je vous adresse mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et vous souhaite de profiter pleinement de chaque beau moment que la vie vous offrira durant ces fêtes ainsi que la prochaine année.

Il passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, qui s'adresse à l'Assemblée. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Nouveau budget adopté, nouvelle année derrière nous, une nouvelle collègue au sein de la Municipalité : tout se renouvelle ! Même le discours du Syndic !

Contrairement aux autres années, pas besoin de vous rappeler que cette année a, à nouveau, été riche en réalisations et en défis. Que les projets ambitieux initiés lors de cette législature continuent de prendre forme. Que les infrastructures communales évoluent, que les espaces publics s'embellissent, et de nouvelles initiatives en faveur du bien-être collectif voient le jour.

Alors que nous approchons des fêtes, cette période invite chacune et chacun à faire le bilan de son année, sur le plan personnel comme sur le plan politique. C'est un moment pour ralentir, pour savourer le chemin parcouru et pour se reconnecter à l'essentiel : nos familles, nos amis et toutes celles et ceux qui nous entourent. Dans un monde qui accélère en permanence, ces instants suspendus sont précieux. Ils nous rappellent que derrière chaque projet, chaque défi, chaque réussite, ce sont les liens humains qui nous motivent et donnent du sens à nos efforts. Echandens, dans sa diversité et sa richesse, est un exemple de cette force collective, et c'est ensemble que nous continuerons à écrire son histoire.

Dans ce cadre, vos responsabilités sont immenses. Vous avez dû prendre des décisions qui impactent votre quotidien, mais aussi celui de nombreux autres habitants. Le tout en ayant toujours la conscience d'avoir étudié le projet en long et en large, avec la rigueur et la justesse nécessaire et toujours avec le bien commun pour objectif. C'était le cas en 2024, ce sera encore le cas en 2025. Je serais même tenté de vous dire que 2025 pourrait revêtir un caractère historique pour notre village, tant les projets qui vous seront soumis relèvent une importance primordiale pour mettre à jour nos infrastructures et développer l'offre à notre population.

Vous le savez, les défis restent aussi passionnants que importants. Maintenir une qualité de vie enlevée pour toutes les générations, tout en anticipant les impacts des changements climatiques et des mutations sociales, est une tâche complexe. Mais c'est avec enthousiasme et détermination que nous poursuivons ce travail, avec vous, membres du Conseil communal, dans un esprit d'écoute et de collaboration.

Finalement, il est un constat qui me réjouit : impossible de renouveler totalement mon discours ! Je me dois de vous dire à quel point j'ai plaisir à collaborer avec mes collègues de la Municipalité, merci à eux. Je me dois de vous dire à quel point nous sommes fiers de préparer Echandens à affronter les défis de demain, qu'ils soient sociaux, sociétaux, environnementaux ou simplement destinés à améliorer le quotidien de nos concitoyennes et concitoyens. Je me dois de vous remercier, Chères conseillères communales et chers conseillers communaux, pour la collaboration que nous entretenons entre nos instances afin de planifier au mieux l'avenir. Je me dois de reconnaître le travail accompli par les collaboratrices, les collaborateurs, les bénévoles et toutes celles et ceux qui s'investissent pour Echandens. Et finalement, c'est tout naturellement que j'ai à cœur, au nom de la Municipalité, de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et que la santé et l'enthousiasme vous portent pour 2025 !

Le Président le remercie et clôt la séance vers 21h30 en donnant rendez-vous au plus tard le 10 février 2025 pour la prochaine séance. Il passe la parole une dernière fois à M. Jérôme De Benedictis qui invite l'assemblée à partager l'apéritif de fin d'année.

Le Président :



Sébastien Baconnier



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer